

|  |  |
| --- | --- |
| C:\Users\pvansteene\Pictures\logo cité scolaire jean moulin (courrier).pngacadémiede Nancy-Metz **Intendance**Dossier suivi parMme CIGNA Joséphine,Téléphone03 87 84 66 60 Fax03 87 84 28 21 Courrieljosephine.christmann @ac-nancy-metz.fr**7, rue Maurice Barrès57608 FORBACH** | CAHIER DES CLAUSESADMINISTRATIVES PARTICULIERES**ARTICLE 1er - Objet de la consultation**Le présent marché a pour objet l’organisation d’un voyage à destinationde la Normandie selon les caractéristiques suivantes :Période : du dimanche 18 au jeudi 22 avril 2021Durée : 5 jours et 3 nuits sur placeEffectif prévu : 62 collégiens et 6 accompagnateurs**JOUR 1 :**  **Dimanche 18 avril 2021** Départ de Forbach Route de nuit **JOUR 2 : Lundi 19 avril 2021**Matin : Petit déjeuner en restoroute Visite D-Day Experience cinema 3D  Panier repasAprès-midi : Sainte Marie l’Eglise : Visite du musée Airborne Installation au centre d’accueil Dîner**JOUR 3 : Mardi 20 avril 2021**Matin : Petit déjeuner Cimetière américain : Omaha Beach – Pointe du Hoc  Panier repasAprès-midi : Initiation au char à voile Diner Soirée dansante au centre d’accueil (si possible)**JOUR 4 : Mercredi 21 avril 2021**Matin : Petit déjeuner Cabourg Panier repasAprès-midi : Découverte d’Etretat Dîner**JOUR 5 : Jeudi 22 avril 2021**Matin : Petit déjeuner Visite du Mémorial de Caen Panier repas Départ pour Forbach Dîner dans un restorouteArrivée au collège vers 23 heures**SERVICES DEMANDES :**- Le transport en autocar tourisme au départ de l’établissement scolaire.- L’hébergement en centre d’accueil- Les repas : du petit déjeuner à l’aller au diner du retour**Le remboursement des sommes versées en cas d’annulation totale du voyage suite à une directive ministérielle (confinement, interdiction de voyager…)**Chaque candidat fera ressortir le coût par élève et le coût par accompagnateur.Chaque candidat chiffrera, en option, une assurance annulation.***ARTICLE 2 - Conditions de la consultation***Le présent marché fait l’objet d’une procédure adaptée, régie par les articles 28 et 40 du code des marchés publics.La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 30 octobre 2020.**ARTICLE 3 - Pièces constitutives du marché**Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :* L’offre de prix ou devis
* le présent cahier des clauses administratives particulières
* la déclaration sur l’honneur
* le bon de commande.

ARTICLE 4 - Lieu de livraison et d’installationSans objet.**ARTICLE 5 – Modalités d’établissement des prix**Les prix s’entendent fermes et non révisables.**ARTICLE 6 – Conditions de paiement**1 FacturationLes factures seront établies en 2 exemplaires originaux portant les indications suivantes :* nom et adresse du créancier
* numéro et date du bon de commande
* numéro du compte bancaire ou postal tel qu’il est précisé sur

l’acte d’engagement* désignation de la prestation
* taux et montant de la TVA
* montant total HT et TTC
* date de la facturation.

2 Paiement Le paiement s’effectuera par virement bancaire ou postal dans un délai maximum de 30 jours à réception des factures.Des acomptes pourront être versés à hauteur de 70 % maximum du montanttotal du marché.**ARTICLE 7 – Critères d’attribution du marché*** 1. Qualité de l’hébergement 30%
* 2. Qualité de l’organisation des visites 30%
* 3. Conditions de confort du trajet 20%
* 4. Prix 20%

, le Vu et accepté |
| C:\Users\pvansteene\Pictures\logo cité scolaire jean moulin (courrier).pngacadémiede Nancy-Metz | MarianneDECLARATION SUR L’HONNEURJe déclare sur l’honneur, en application des articles 43, 44, 44-1 et 46 du Code des Marchés Publics :* avoir satisfait à l’ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles

qu’elles résultent du Code des Marchés Publics ou règles d’effet équivalent pour les candidats non établis en France ;* ne pas faire l’objet d’une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles

 d’effet équivalent pour les candidats non établis en France ;* n’avoir pas fait l’objet au cours des cinq dernières années d’une condamnation

inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d’effet équivalent pour les candidats non établis en France.Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate Nom et qualité du signataire Cachet de l'entreprise |